

NUMERO	INTITULÉ	SENS DU VOTE
2023-12-01	Désaffectation et déclassement du local des jeunes avant cession	Approuvée
2023-12-02	Local situé dans la ZAC des trois fontaines – passation de mandats de location	Approuvée
2023-12-03	Avenant au Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) de la Zone d'Aménagement des trois fontaines concernant la cession de l'îlot S10 à la société ONDON (SCCV)	Approuvée
2023-12-04	Renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes du Seignanx pour l'approvisionnement en fournitures administratives courantes.	Approuvée
2023-12-05	Convention de partenariat avec l'Association Clavette et Cie.	Approuvée
2023-12-06	Avenant Convention Centres Musicaux Ruraux (CMR) Année scolaire 2023/2024	Approuvée
2023-12-07	Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de Capbreton. Avis suite à la demande de retrait de la Commune de TARNOS, membre du syndicat.	Approuvée
2023-12-08	Office National des Forêts : programme d'assiette des coupes de bois à réaliser en 2024.	Approuvée
2023-12-09	Office National des Forêts : programme des travaux à réaliser en 2024	Approuvée
2023-12-10	Avis sur la dérogation au repos dominical 2024	Approuvée
2023-12-11	Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au budget 2024 dès le 1 ^{er} janvier dans la limite des crédits ouverts au budget précédent.	Approuvée
2023-12-12	Ouverture d'un budget annexe pour la création un lotissement communal.	Approuvée
2023-12-13	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principale de 2 ^{ème} classe à temps complet, emploi de catégorie hiérarchique C, Emploi justifié par les besoins d'un service. Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L332-8 2° du code général de la fonction publique).	Approuvée

2023-12-14	Création d'un emploi non permanent (pour assurer le <u>remplacement temporaire d'agents indisponibles</u> – article L332-13 du code général de la fonction publique.	Approuvée
2023-12-15	Création d'un emploi non permanent (pour assurer le <u>remplacement temporaire d'agents indisponibles</u> – article L332-13 du code général de la fonction publique).	Approuvée

ONDRES, le 12 décembre 2023.

Le Maire,

Éva BELIN

